

Sécurité routière — Piste PIEDRO

La sécurité routière commence avec la connaissance des règles du code de la route, y compris pour les deux roues. Mais la mise en pratique sur la voie publique peut s'avérer délicate, voire dangereuse.

D'où les installations, comme nous l'avons fait l'an dernier, de pistes d'éducation routière éphémères dans les établissements scolaires. Mais cela reste très ponctuel et coûteux.

Nous avons donc décidé de faire l'acquisition d'un circuit d'éducation à la sécurité routière, le ludokit PIEDRO, qui restera stocké dans la salle de sport et mis à disposition de l'école autant de fois qu'elle le souhaitera.

La première utilisation par les CE2, CM1 et CM2 a été très appréciée aux dires des enseignants.

Ce projet, animé par M. Bruno Legros, conseiller municipal délégué, a également permis de renforcer notre partenariat avec l'Association Droit Au Vélo de Maubeuge qui nous aide pour le volet animation.

La commune étant la seule de l'arrondissement à disposer d'une telle piste, d'autres écoles pourront venir l'utiliser sur la base d'un tarif qui sera fixé par le conseil municipal.

Votre Maire
Jean-Marie ALLAIN

Nous contacter

Tél : 03.27.39.63.41
mairiedemarpent@gmail.com
<http://www.marpent.fr>

Dans ce numéro

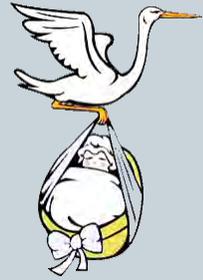
EDITO	1
LA VIE DE LA MAIRIE	2
Histoire et Patrimoine	4
PHOTOS ANNONCES	5-12
LES BREVES	6
LA VIE DU VILLAGE	7
LA VIE DU CONSEIL	8
LA VIE ASSOCIATIVE	10
Espace des habitants	11
Forum Assos Téléthon	17

Comité de lecture

JM Allain, C Lavielle, B Legros

NAISSANCES

ROBERT Alice	14 août 2019
ROBERT Arnaud	14 août 2019
HAMMANI GOBERT Ibtissem	28 août 2019
LUBIN Maëlya	26 septembre 2019
BRACONNIER Annelya	9 octobre 2019



MARIAGES

DECAIX Gautier	MARCOUT Virginie	31 août 2019
DEGRELLE Maxime	DOHEN Marie	21 septembre 2019
BONTEMPS Bruno	PETOUX Emmanuelle	12 octobre 2019

DECES

RONTEIX veuve PIOT Nicole	23 août 2019	Née en 1939
DENEYER Paul	8 septembre 2019	Né en 1939
HILAIRE Michel	28 septembre 2019	Né en 1933
COOLENS Michel	4 octobre 2019	Né en 1935

« pour les Marpentois décédés hors de la commune, nous en faisons état dans la mesure où la commune concernée nous a transmis l'acte »

NECROLOGIE

Monsieur DUFRESNE Fernand Henri, décédé à Lobbes (en Belgique) le 02.04.2019, né en 1930.

Madame MENIER veuve JOVENIN Marie-Rose, décédée à la maison de retraite de Cousolre le 30 juin 2019, née en 1925.

Disparition de M. André DELPLACE

Né en Belgique le 3 mars 1932, notre ami André DELPLACE nous a quittés ce mardi 1^{er} octobre 2019.

Il avait intégré l'Harmonie Communale de Marpent en 1945 au sortir de la seconde guerre mondiale. Surnommé le « franco-belge » par les plus anciens et « Dédé » par les plus jeunes, il y joua de la trompette puis du baryton avec une assiduité remarquable, sous la baguette de différents chefs de musique. Il fut Marpentois jusqu'en 2012 où sa santé l'obligea à s'arrêter après soixante sept années de pratique musicale !

Figure marquante de l'harmonie et ami fidèle, il fût également un professeur bénévole très apprécié de l'école de musique et forma de nombreux musiciens dont notre chef de musique actuel et d'autres instrumentistes qui jouent encore dans l'harmonie à ce jour.

RECENSEMENT 2020

Dans le cadre du prochain recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 16 février 2020, la municipalité recrutera huit agents recenseurs.

Si des Marpentois souhaitent assurer cette mission ils peuvent se faire connaître en mairie auprès de Stéphane Driguet, coordonnateur communal.

Un module de formation se déroulant à Marpent (2 demi-journées dans les 2 semaines précédant le recensement) est obligatoire.

Les candidats seront reçus en entretien par une commission de recrutement.



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

10 h 45 : Rassemblement devant la mairie,

11 h 00 : Départ du défilé avec les enfants des écoles et l'harmonie,

11 h 30 : Cérémonie devant le Monument aux morts.

ENTREES ET SORTIES D'ECOLE

Notre agent communal, M. Frédéric Enseret, est désormais assermenté par le Tribunal de Grande Instance.

Cette assermentation crédibilisera les actions de notre agent en cas de constatation d'infractions.

REORGANISATION DES FINANCES PUBLIQUES

Le projet de réorganisation des Finances Publiques inquiète les usagers, les communes et les agents du Trésor Public.

En effet, selon le projet connu à ce jour, si les « points de contact » seront plus nombreux que le nombre actuel de services des impôts, le nombre de Trésoreries va chuter considérablement.

Les dix Trésoreries actuelles de l'avesnois (dont celles de Jeumont et de Maubeuge) sont appelées à disparaître, pour être regroupées dans un pôle de services de gestion comptable qui sera basé à Avesnes-sur-Helpe.

A partir du 1^{er} juillet 2020, le paiement des impôts, hors paiement numérique, devra être fait chez les débitants de tabac.

Devant les conséquences que ne manquera pas d'entraîner ce bouleversement pour les usagers et les communes, l'inquiétude grandit un peu partout.

C'est dans ce contexte que le maire a récemment rencontré en mairie une délégation de la CGT – Impôts, partie prenante du mouvement de l'Intersyndicale des Finances Publiques.

Colis des Anciens

Toute personne, âgée de 65 ans (en 2019) et plus, non inscrite sur les listes électorales, est invitée à se faire connaître en mairie pour s'inscrire afin de recevoir son colis de fin d'année (présentation de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile).

Les bénéficiaires de l'an passé n'ont pas à s'inscrire.

Recensement Militaire

Les jeunes gens et les jeunes filles nés entre le **1er octobre et le 31 décembre 2003** sont priés de se présenter en mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire.

Il s'agit d'une obligation légale, qui faute d'être accomplie par l'intéressé, ne lui permettra pas d'exercer certains droits ou formalités, comme l'inscription à un examen ou un concours (Baccalauréat par exemple), ou au permis de conduire ou encore de s'engager dans l'armée. Lors de son recensement à la mairie, il lui sera délivré un certificat servant à l'inscription aux examens. Suite au recensement, le jeune français sera convoqué automatiquement à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JADP) et ceci environ 12 mois après le recensement.

Lors de la JADP, il lui sera remis un certificat de participation à la JADP. Ce certificat est aussi obligatoire pour s'inscrire aux examens. Le jeune qui ne s'est pas fait recenser avant l'âge de 16 ans et 4 mois est dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en se présentant à la mairie.

HISTOIRE LOCALE ET PATRIMOINE

DESTINS CROISES DE MARPENT, HAINE-SAINT-PIERRE ET MORLANWELZ

Comme la quasi-totalité des entreprises qui s'implantèrent dans la vallée sambrienne dans la seconde partie du XIXe siècle pour contourner les barrières protectionnistes, l'entreprise Baume-Marpent fut fondée par des belges.

C'est en 1853 que le médecin Clément Delbègue crée la société Baume, du nom d'un hameau de Haine-St-Pierre, pour fabriquer de gros ouvrages métalliques.

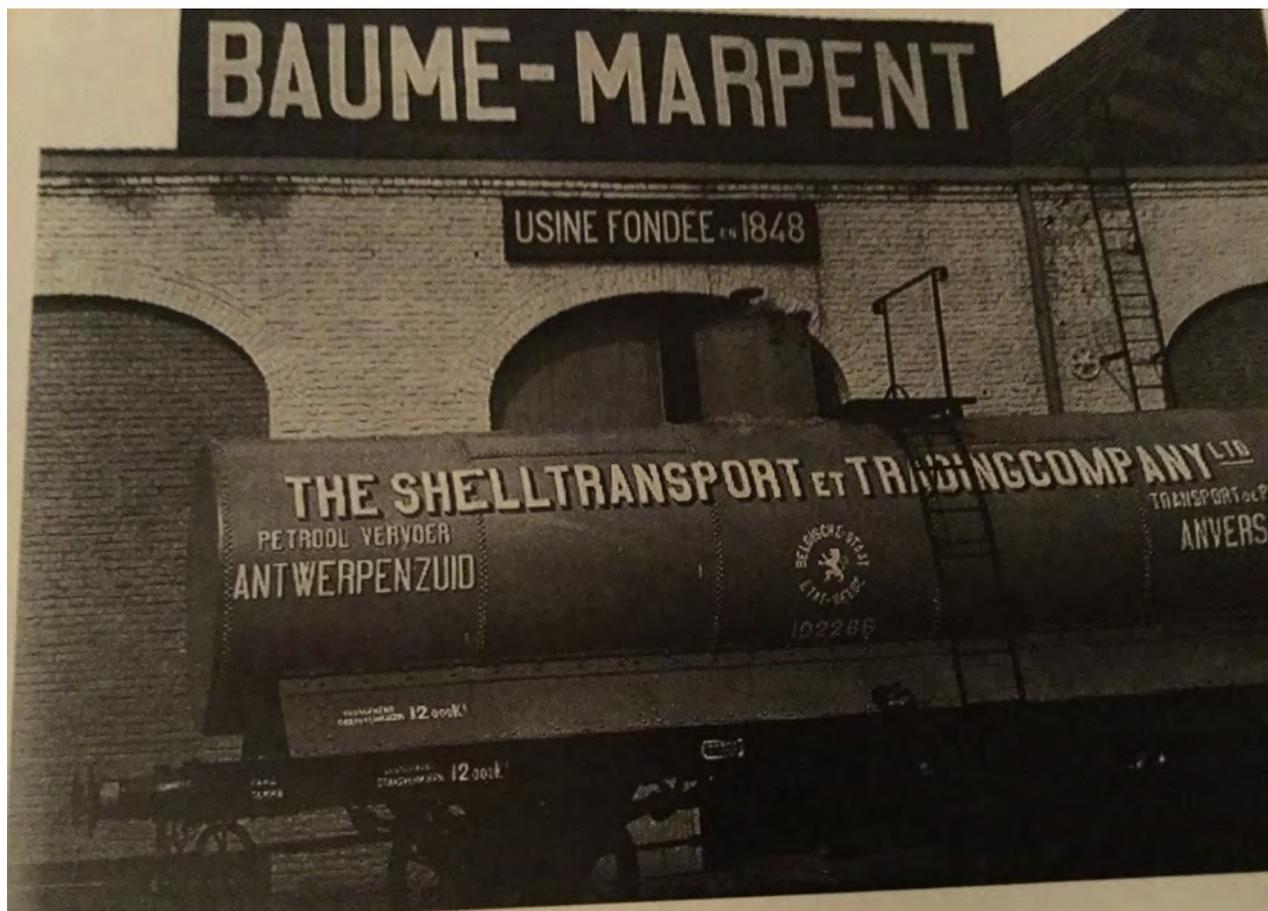
En 1882, il ouvre une seconde unité de production à Marpent, la société devenant BAUME-MARPENT, cette dernière rachetant en 1896 une usine à Morlanwelz, fondée en 1848.

Les trois usines produisent pour le monde entier des roues, des essieux, des ponts, des charpentes, des locomotives et wagons de chemins de fer.

Après la seconde guerre, les deux usines belges connaissent des difficultés, permettant aux américains de la firme HK PORTER, basée à Pittsburg, de racheter les ateliers marpentois dont ils revendront en 1974 la division mécanique aux forges de Gorcy et la division aciérie à deux personnes physiques.

Ces derniers déposeront le bilan en janvier 1977, entraînant la fermeture définitive des ateliers Gorcy en avril 1979.

Pendant ce temps, les deux unités belges ont fusionné en 1962 avec la société Thirion pour former le groupe BAUME MARPENT THIRION (BMT), basé à Boechout (province d'Anvers) et implanté aujourd'hui partout dans le monde où il fabrique et distribue des produits pour les industries de l'automobile et du bâtiment.



Beaume-Marpent à MORLANWELZ

Photos



Nouvelle classe



Jeux cour maternelle



Rentrée des classes



Ludokit PIEDRO

PERMIS DE CONDUIRE ET CARTES GRISES

Depuis le 10 septembre 2019, il n'y a plus de point numérique pour les démarches permis et cartes grises en sous préfecture, il faut se rendre à la Maison de Services Publics de **SOLRE LE CHÂTEAU**, La Poste, 19 Grand Rue, horaires du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 et samedi de 9h00 à 12h00.

La médiathèque L'Oiseau-Lyre offre également cette possibilité pour ses adhérents.

Fondation BRIGITTE BARDOT

Une nouvelle fois, la Fondation Brigitte Bardot vient de nous accorder une aide de 510 euros pour nos actions de stérilisation des chats errants, en partenariat avec notre vétérinaire.

Le maire a adressé à la Fondation un message de remerciements pour l'effort consenti compte-tenu des nombreuses demandes qu'elle reçoit.

Nous ne pouvons qu'inviter les amis des animaux à soutenir cette Fondation, située au 28 rue de Vienneuse, 75116 à Paris.

LES RESTOS DU CŒUR – Campagne hivernale 2019 / 2020

Les inscriptions des bénéficiaires aux Restos du Cœur pour la campagne hivernale 2019 / 2020 se feront à la Médiathèque l'Oiseau-Lyre aux dates et horaires suivants :

- Le Mercredi 06 Novembre 2019 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00
- Le Jeudi 07 Novembre 2019 de 9h00 à 11h30

Les inscriptions seront étudiées au regard des pièces justificatives (Livret de famille, 3 derniers bulletins de salaire, attestation CAF récente, avis de paiement Pôle Emploi, pension alimentaire, dernière quittance de loyer et autres charges liées au logement, dettes, dossier de surendettement ...).



Les distributions débuteront le Mardi 26 Novembre 2019 à la salle des sports.

UFC QUE CHOISIR SAMBRE AVESNOIS

Qui sommes nous : Une association à but non lucratif, gérée par des bénévoles Ayant pour but de vous informer, vous conseiller et vous défendre lors d'un litige.

Un litige : Vous êtes un particulier, vous avez un litige avec les services et équipement de maison, les assurances, le logement, la banque, votre auto, moto, mobile home, l'alimentation, les opérateurs de télécommunication, l'administration etc ... et vous souhaitez une assistance.

Contactez nous : UFC QUE CHOISIR SAMBRE AVESNOIS (contact@avesnois.ufcquechoisir.fr)
BP 40037 Tel : 06 47 49 53 81

Permanence Hiver de 13 h00 à 16h30 chaque mardi et été de 14h00 à 17h30 (le changement se fera au 31 mars et au 31 octobre).

Ville de Maubeuge : 13, Rue du Progrès Maison des Associations.

Ville de Marpent : Médiathèque. L'oiseau-Lyre Tél : 03 27 39 33 66

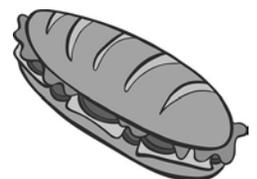
Permanence le MARDI de 16 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous au 06 47 49 53 81.

Don du sang

Jeudi 26 décembre 2019 au foyer Timmermans à Jeumont.

COMMERCE

Mila'ppétit nous informe que le commerce propose la vente au détail (sandwiches composés sur demande, spécialités italiennes, ...)



RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire a donné lieu à une visite préalable des locaux du groupe scolaire Fostier-Lacore par une délégation municipale.

La délégation était accompagnée de M Painchart, directeur du groupe scolaire.

Outre les traditionnelles interventions (éclairages, robinetterie, changements de hauteur des tableaux pour s'adapter à la taille des enseignants...), les travaux de l'été ont été centrés sur la fabrication de plusieurs étagères de rangement, la création d'une nouvelle classe à l'école Fostier et l'installation de nouveaux jeux dans la cour de la maternelle Lacore.

Le groupe scolaire accueille actuellement 101 élèves en maternelle et 161 en primaire.



RESTAURANT SCOLAIRE

La pause méridienne inclut le temps de repas au restaurant scolaire et les moments de détente qui l'entourent.

Depuis quelque temps, les élèves marpentois qui le désirent ont la possibilité de choisir un atelier « chant », animé par Mme Nadine Clippe, responsable du restaurant scolaire et ancienne choriste.

Chaque jour Mme Clippe retrouve ses petits chanteurs dans ce qu'ils ont eux-mêmes baptisé « la boîte à chansons » pour un moment agréable d'expression vocale auquel ils convieront prochainement leurs parents.

Mme Clippe, à l'occasion d'Halloween, avait préparé une petite citrouille garnie de bonbons.

Cette idée a manifestement plu aux enfants.

STATIONNEMENT TROTTOIRS

Nombreux sont les piétons qui viennent se plaindre en mairie de ne pouvoir circuler normalement sur les trottoirs.

Chaque automobiliste est aussi un piéton et doit penser aux parents qui ont des poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

Obstruer un trottoir, c'est obliger ces piétons à emprunter la chaussée en les exposant au risque de chutes et d'accidents.

Rappelons que tout véhicule faisant obstacle au passage des piétons, poussettes et fauteuils roulants sur le trottoir est considéré depuis, la parution du décret 2015-808, dit « Caseneuve » comme un stationnement dangereux (135 € d'amende).

INSTALLATION DES LEDS

Dans le Bulletin Municipal de septembre 2019, nous évoquions l'acquisition de tubes d'éclairage à technologie LED gratuitement obtenus grâce à l'instruction d'un dossier de récupération de Certificats d'Economie d'Énergie auprès des sociétés C2E et Direct Energie.

Le remplacement des tubes d'éclairage néon par les équipements LED a débuté dès la réception des matériels de dernière génération (salle des sports, bâtiment des associations, salle des fêtes, groupe scolaire ...).

REPAS DES AINES

Pour ce rendez-vous annuel, 174 convives avaient pris place dans la salle polyvalente.

Le repas, servi par une équipe d'élus, fut entrecoupé de moments musicaux animés par Manu Sono et par la tombola du Comité des anciens.

La journée a visiblement comblé tous les participants.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AOÛT 2019



ACQUISITION IMMOBILIERE RUE DE LA MARBRERIE

Le conseil décide d'abroger la délibération du 23 mai 2019 afin de préciser, dans une nouvelle délibération, que les vendeurs des parcelles AD 400, 401, 408, 411 et 412 sont La ligue Nationale Contre le Cancer, dont le siège est situé 14 rue Corvisart à Paris et l'Arche du Val de Sambre dont le siège se trouve en mairie de Ferrière-la-Grande.

ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 29 JANVIER 2019

Lors du conseil du 29 janvier 2019, les élus ont voté le principe de la vente des parcelles AB 50 et AB 51, ancien Parc de la rue J.B Lebas, au profit de la société « Ages et Vie Habitat »

A la réception du plan de géomètre, il est apparu que la parcelle AB 51 englobait les dix places de stationnement situées le long du trottoir.

Le maire a donc demandé de rectifier le plan de géomètre de manière à préserver huit places de stationnement, fort appréciables pour les patients du cabinet dentaire, la résidence disposant, à l'intérieur du site, d'un parking pour le personnel et les visiteurs.

Au vu de la modification apportée, les parcelles étant dorénavant numérotées AB 597 et AB 598, le conseil abroge la délibération du 29 janvier 2019.

DESAFFECTATION – DECLASSEMENT AB 597 ET AB 598

Le conseil constate que les parcelles nouvellement numérotées du domaine privé communal, AB 597 et AB 598, antérieurement affectées à l'usage du public, étaient rentrées de facto dans le domaine public mais que le Parc n'existant plus, ces parcelles sont devenues sans usage direct du public et qu'il convient de constater leur désaffectation et de prononcer leur déclassement.

VENTE DES PARCELLES AB 597 et AB 598

Sur la base du nouveau découpage foncier, le conseil vote le principe de la vente des parcelles AB 597 et AB 598 représentant une superficie de 3009 m² à la société « Ages et Vie Habitat » au prix de 50 000 €, soit un prix en dessous de l'estimation des domaines (60 000 €) en raison des contraintes d'aménagement (ancienne carrière), de l'intérêt général de ce projet et des contreparties s'y rattachant, notamment la création de six emplois temps plein et la priorité d'accueil accordée aux personnes âgées et/ou handicapées de la commune.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

M. Hervé Nicol, adjoint aux travaux, souligne l'importante charge de travail qui pèse sur les ateliers depuis l'interdiction des produits phytosanitaires et le départ en retraite de plusieurs agents non remplacés. Le conseil vote la création d'un poste d'adjoint technique.

RACHAT DE DEUX CONCESSIONS

Le conseil vote la reprise de deux concessions avec caveau à la famille ANDREOTTI pour un montant de cinq cents Euros.

SUPPRESSION EMPLACEMENTS ZONE BLEUE RUE DE LA REPUBLIQUE

Suite à la fermeture de la boucherie, l'existence de deux emplacements de stationnement en zone bleue n'a plus d'intérêt et privent les automobilistes de deux places de stationnement.

Le maire a sollicité la CAMVS pour la suppression de ces emplacements.

Le conseil donne son accord pour un coût de 57,78 € TTC.

TARIFS ALSH PERMANENT MARPINIOUX (septembre 2019 à juin 2020)

Sur proposition de M. Pascal LEBLANC, le Conseil vote les tarifs suivants pour le centre des Marpinioux permanent de septembre 2019 à juin 2020 :

- 70 € pour les familles non allocataires,
- 53 € pour les familles allocataires pour le 1^{er} enfant, 42 € à partir du 2^{ème} enfant ;
- 42 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 600 € ;
- 31 € pour les familles inscrites au CCAS de Marpent.

SUBVENTION CLUB DES ARCHERS

Suite à la séance du 23 mai 2019, la subvention au club des archers n'a pas été reprise dans la liste des associations bénéficiaires de subvention.

Le conseil décide de réparer cet oubli et vote la subvention de 500 €.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019

Suppression de poste adjoint technique principal

Suite au départ en retraite d'un de nos agents, le conseil vote la suppression d'un poste d'adjoint technique principal.



ALSH Toussaint

Le conseil vote l'extension aux semaines de vacances scolaires de l'Accueil de Loisirs de la Toussaint qui couvrira donc la période du 21 octobre au 31 octobre 2019.

Le conseil délibère également pour maintenir le tarif de l'an passé x par 2.

Tarifs repas des anciens

Mme Loire, adjointe aux fêtes, soumet au conseil, qui accepte, les tarifs du repas des anciens :

Conjoint ou marpentois de moins de 64 ans : 15 € et Extérieurs : 30 €

Bail du 52 rue de la place

Le maire confirme l'installation de la société « Mila'ppétit » au local du 52 rue de la place pour lequel le conseil maintient le loyer à 200 € à partir du 15 octobre.

Adhésion à RURACONNECT

Le maire explique que la commune dispose de locaux susceptibles d'accueillir ponctuellement des entreprises pour des réunions ou des séminaires et qu'il existe une plate-forme nationale et gratuite de réservation, mise en place par l'Association des Maires Ruraux de France, avec une tarification unique partout en France.

Au vu des capacités d'accueil, Marpent peut proposer la salle du conseil (75 € la demi-journée), la médiathèque (90 € la demi-journée), la salle des fêtes et l'auditorium (600 € la demi-journée) et se procurer ainsi quelques recettes tout en drainant un public extérieur vers les commerces locaux.

Le conseil donne son accord pour adhérer à la plate-forme «RURACONNECT »

Subvention à l'association « chat-lit, chat-dit »

Madame Nicol explique que l'association « Chat-lit, chat-dit », portée par une dizaine de bénévoles, et intervenant depuis plusieurs années au Centre Social de Ferrière - la- Grande, propose deux types d'animations :CONTES EN MUSIQUE, pour les petits (niveau maternelle) et LECTURE A HAUTE VOIX , pour les 7-11 ans, suivie d'animations.

Les parents sont invités à être présents pour ces moments interactifs.

Il est proposé, à titre d'expérimentation quatre séances de « contes en musique » et une séance de « lecture à haute voix » dans le cadre de l'accueil de loisirs.

Le conseil est invité à verser une subvention de 250 euros à l'association pour cette action éducative.

Si le bilan de l'expérimentation s'avère positif, une convention sera alors signée avec l'association pour pérenniser son intervention.

Le conseil approuve le principe de la subvention de 250 € à l'association.

Modification des statuts du SEAA

Suite à la prise de compétence électrification rurale de la Communauté de Communes du Pays de Mormal, cette entité siègera au Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes (SEAA) à la place de ses communes membres, entraînant par conséquent une nouvelle répartition des sièges au sein de cet établissement.

La commune de Marpent étant adhérente au SEAA, le conseil est appelé à se prononcer et approuve la modification proposée des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

DSIL et DETR

Le conseil mandate le maire pour déposer auprès de l'Etat, au titre de 2020, le dossier de demande de la Dotation de Solidarité aux initiatives Locales et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité du groupe scolaire.

ASSEMBLEE GENERALE DU FOOTBALL CLUB

Après que l'assemblée se soit recueillie en mémoire d'André Delvallée, ancien dirigeant et cofondateur du club il y a quarante ans, le président de Jean-Jacques Delvallée et les membres du comité ont présenté les résultats de la saison 2018/2019.

Le club compte 11 équipes et 332 licenciés dont 269 joueurs, 4 éducateurs fédéraux, un encadrant technique niveau régional, 4 arbitres (dont Bastien Bury, le plus jeune de France).

Le comité compte 53 membres dont 13 femmes

Pas de classement pour les U11 et U13.

Les U14 terminent à la 3^e place.

Les U18 terminent 4^e de leur groupe et les U16 finissent 6^e.

Les séniors B finissent 5^e de leur division D4 et les féminines se classent 3^e en pré-Ligue.

Quant à l'équipe A, en terminant première de la Régionale 3, elle accède à la Régionale 2, niveau jamais atteint dans l'histoire du Club.

Les élus présents ont souligné l'excellence de ces résultats avant de détailler les travaux prévus pour la saison, tant au stade des Cheminots qu'au stade du Bel Air.



CLUB D'ECHECS

Le club a organisé un tournoi de BLITZ, dans son local de la rue de la mairie.

Le **blitz** (d'un mot allemand qui signifie « éclair ») consiste à limiter la durée de la réflexion par joueur et nécessite l'emploi d'une pendule d'échecs

Ce tournoi est la première phase du challenge BLITZ qui sera pris en compte pour la finale nationale du Championnat de France de Blitz des 22 et 23 mai à ORSAY.

CLUB NAUTIQUE

Une association de Binche a profité de la rampe du Club Nautique pour mettre à l'eau Une quarantaine de véhicules amphibies et terrestres de la Seconde Guerre mondiale qui, après un passage de l'écluse, ont continué leur voyage insolite vers la Belgique.

AMICALE DES ECOLES

L'Amicale des Ecoles de Marpent a tenu son Assemblée Générale.

Mme Virginie Picot, secrétaire, a relaté les actions de l'année comme la vente de roses à la Fête des mères, la participation au marché de Noël, l'organisation d'un voyage.

Mme Véronique Cauchefer, trésorière, a fait le bilan de la situation financière.

Avant de clôturer la séance, la présidente, Mme Cindy Guénard, s'est félicitée de l'adhésion de quelques nouveaux membres et confirmé la participation de son association au téléthon



LOISIRS ET CULTURE

L'harmonie communale ayant migré pour ses répétitions vers le nouvel auditorium, elle laissait un local disponible.

Le maire a saisi cette opportunité pour proposer à l'Association Marpentoise Loisirs et Culture, qui occupait jusqu'alors l'ancien Mille-Club, devenu précaire et énergétivore, d'emménager dans l'ancienne salle de l'harmonie en y annexant l'ancienne bouquinerie.

L'association avait donc organisé une petite cérémonie pour présenter, en présence d'un groupe de jeunes de l'IME venant régulièrement s'initier au dessin, son nouveau local, plus lumineux et situé en plein centre-bourg, avant de remercier tant les bénévoles que la municipalité pour leur concours.

Puis-je faire déposer un drapeau tricolore ou celui des anciens combattants sur le cercueil d'un défunt qui a fait la guerre ?

Le port du drapeau tricolore sur le cercueil d'un défunt est limité à un certain nombre de personnes : c'est un privilège, symbole de la reconnaissance de la Nation, et est considéré comme un uniforme. Ainsi, draper un cercueil dans des cas non autorisés est un délit (usurpation de fonction et port illégal d'uniforme).



Sont habilités à recevoir le drapeau tricolore sur leur cercueil les anciens combattants, titulaires de la carte du combattant, de la carte de combattant volontaire de la Résistance ou du titre de reconnaissance de la Nation (TRN), ainsi que les réfractaires au service du travail obligatoire (STO) ayant obtenu la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 et les civils, les fonctionnaires de la police nationale et sapeurs-pompiers, tués dans l'accomplissement de leur devoir et au cours de circonstances exceptionnelles.

Comment fonctionne le système des heures creuses pour l'électricité ?

Pour savoir **quelles sont les heures creuses EDF** d'un logement, il faut consulter la facture d'électricité, elles y sont indiquées. Les personnes n'ayant pas de facture à portée de main peuvent appeler leur fournisseur d'électricité : il a accès à cette information et vous la communiquera sur demande. Les clients ayant l'habitude d'utiliser leur espace client en ligne y retrouveront également leurs plages horaires heures creuses.

Pour Marpent, selon la plage qui figure sur votre contrat,

Plage 1 : **1H00-7H00;12H30-14H30**

Plage 2 : **22H00-6H00**

Plage 3 : **23H00-7H00**

Plage 4 : **1H00-7H00;14H30-16H30**

Ces horaires sont fixés par ENEDIS, gestionnaire du réseau de distribution, en fonction de ses contraintes d'exploitation. Pas en fonction de l'heure à laquelle chaque client aimerait faire tourner sa machine à laver. D'ailleurs, les Conditions Générales de Vente de votre contrat EDF précisent (article 4.1) : "*Les plages horaires des périodes tarifaires sont indiquées sur les factures. Ces plages horaires peuvent varier d'un client à l'autre, dans une même zone géographique et en fonction de la date de souscription ou de modification du contrat.*"

Pour les clients équipés d'un compteur Linky, pour connaître vos heures creuses exactes, consultez votre facture ou contactez votre fournisseur d'électricité.

Pourquoi les agents communaux entretiennent les caniveaux des routes départementales ?

Tout simplement parce que la loi confère aux communes cette responsabilité pour les départementales dans la partie agglomérée de la commune.

Le département a la responsabilité de l'entretien de la chaussée (revêtement) mais pas des trottoirs, ni du nettoyage des caniveaux.

L'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux maires d'assurer notamment « la commodité et la sûreté du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend notamment le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrants ».

Ainsi les tâches (déneigement, nettoyage, etc...) qui ne sont pas assimilables à des opérations d'entretien, sont à la charge des communes.

Mon voisin a-t-il le droit de renvoyer ses ventilations de cuisine sur ma propriété ?

Le trouble olfactif peut être dans certains cas considéré comme un trouble anormal de voisinage.

Il convient, pour constater ce trouble, que le plaignant fasse dresser constat de la nuisance par huissier avant tout recours auprès de la Maison de la justice.

Photos



AG AEM



AG du Foot



Atelier chant



Véhicule amphibie (Club Nautique)



Halloween au restaurant scolaire



Eclairage LEDS stade des cheminots



Installation des leds



Repas des anciens



Repas des anciens



Nouveaux locaux Loisirs et Culture

le 17 novembre
SALLE DES FÊTES MARPENT
de
le comité des aînés organise
de 14 h à 19 h la



BOUM 2

Renseignements
06/52/98/02/68
06/25/89/65/46

entrée 4 €

L'ALCOOL N'EST PAS LA SANTÉ

F P N M



HARMONIE de MARPENT

Dimanche 24 Novembre à 9h30
En l'église Notre Dame d'Ayde de MARPENT

MESSE DE SAINTE CECILE



L'Amicale des Ecoles de Marpent

Vous propose une sortie le **Dimanche 8 DECEMBRE 2019**

Au **marché de Noël de Bruges** (Belgique)

Voyage en car aller-retour, journée libre

Départ : 9h Mairie de Marpent

Retour : 20h30 Mairie de Marpent

Tarif : 18 Euros par personne

Collation offerte à l'arrivée

Paiement à la réservation

Date limite de réservation le 23 Novembre 2019

« ouvert à tous »

Infos et Réservations au **06.80.66.95.94**



FPM

MARPENT
Salle des Fêtes
30 NOVEMBRE
ET 1^{ER} DECEMBRE
9h à 19h
MARCHE DE NOËL
 Nombreux exposants



ENTREE GRATUITE
 Buvette* et petite restauration
*L'abus d'alcool nuit gravement à la santé.

Dimanche midi : "Assiettes Anglaises"
 6€ sur réservation. Vente de crêpes

Organisation:
 Les Amis du moulin.
 FPM

MARPENT



Bourse aux Jouets
 dans le cadre
 du Forum Associatif
 au profit du
Téléthon

7 et 8 décembre 2019
 salle des fêtes

organisée par la « Joie de la Famille »

Dépôts des jouets :
vendredi 6 décembre de 9h à 12h / 13h à 17h.

Vente :
7 et 8 décembre
 Le 7 de 14h / 18h - Le 8 de 10h / 17h

Retrait des invendus et paiement des ventes :
lundi 9 décembre de 8h30 à 11h.

TARIF : 20 centimes par article déposé.

Venez nombreux... nous oeuvrons dans un but social

* Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



APCM

Amicale du Personnel Communal de Marpent

Mairie de Marpent 59164 Marpent Tél. 03. 27. 39. 63. 41.

L'Amicale du Personnel Communal de Marpent organise le traditionnel voyage au Marché de Noël, cette année à **Bruxelles (200 chalets)** et **Namur (100 chalets)**.

Cette sortie se déroulera le **DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019.**

(Départ 8h30 devant la mairie ; Retour vers 19h30 à Marpent)

20 euros par personne (Paiement à la réservation)

Comptant sur votre participation ! Attention nombre de places limité !

RETOUR des inscriptions en mairie auprès de Stéphane.



MARPENT 31

Dimanche
22 décembre 2019

Salle
des
Fêtes



organisé par
le F.C. Marpent

Ouverture des portes 11h00
Début des jeux 14h

1€ le carton
10 achetés = 2 gratuits

Restauration
sur place

Bons d'achat
Réservations à Maminouche
au 06 22 87 49 90
uniquement le matin

L O T O

SPDM

MARPENT 31

THÈME
"ANNEES 80"
Déguisement
conseillé !

organisation
APCM

**Réveillon
st Sylvestre**
31 DEC 2019
(ouverture des portes 19h)

Un apéro offert
et les bulles
à minuit aussi !

AU MENU 3 BUFFETS :
"Les hors-d'œuvres" biscuits apéro, mini pizza, toast...
"Le Festif" saumon, foie gras, escargots...
et la "Farandole des Desserts" avec café

TARIFS
20€/personne
10€/enfant (-12 ans)

SALLE DES FÊTES
Rue des Frères Roucheau
Ambiance assurée !

Réservations en Mairie de Marpent (paiement à la réservation)

HAPPY 2020

* Amicale du Personnel Communale

**Accueil de Loisirs
« les Marpinieux »**

L'accueil de loisirs fonctionne
pour l'année scolaire 2019-2020
tous les mercredis
et les vacances scolaires
de 13h30 à 17h30

Le centre accueille les enfants
âgés de 3-6 ans.

Les dossiers sont à retirer
en mairie



APCM
Voyage
Grottes
de Han

**LA MUNICIPALITE ORGANISE UN FORUM ASSOCIATIF
SOLIDAIRE AVEC LE**



Le samedi 7 de 14h00 à 18h00 et le dimanche 8 décembre 2019 de 10h00 à 17h00, la Municipalité organise un FORUM ASSOCIATIF solidaire avec le TELETHON.

Toutes les associations Marpentoises vous recevront du local de La Poste à la Salle des Sports en passant par l'Auditorium et la Médiathèque pour vous présenter leurs multiples activités et, pour nombre d'entre-elles, dans leurs locaux.

Une formidable occasion de découvrir, ou redécouvrir, une partie du patrimoine immobilier de la commune et de rencontrer ces bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année dans la vie associative en proposant, entre autres, des activités culturelles, artistiques, sportives, sociales, intellectuelles, ludiques, éducatives, scientifiques, de rencontres, de communication

...

Au cours du Forum, chaque association, au-delà des expositions, des présentations et des démonstrations qu'elle mettra en œuvre, vous proposera d'être solidaire avec le TELETHON en achetant quelques articles ou en participant à quelques actions dont les bénéfices seront intégralement reversés à l'Association AFM TELETHON.

Quelques gadgets griffés AFM TELETHON vous seront également proposés au cours du week-end avec la même destination des bénéfices.

Une buvette et une petite restauration avec la confection de pâtisseries et de crêpes vous permettront de passer un agréable moment dans la Salle des Fêtes toujours au profit d'AFM TELETHON.

Les moments forts du week-end :

- Concert de l'Orchestre de l'Ecole de Musique le dimanche vers 15h00
- Démonstrations des majorettes,
- Bourse aux Jouets de La Joie de la Famille tout au long du week-end,
- Parties d'échecs avec le Chess Club Malbodium le dimanche,
- Communications radio avec le monde entier tout au long du week-end avec ICE,
- KARAOKE et Bar à Pâtes et sa farandole de sauces le samedi soir orchestré et cuisinées par l'Association du Personnel Communal de Marpent,

Un ASSO-QUIZZ dont les réponses seront distillées par chaque association vous permettra de gagner l'un des trois paniers garnis mis en jeu !

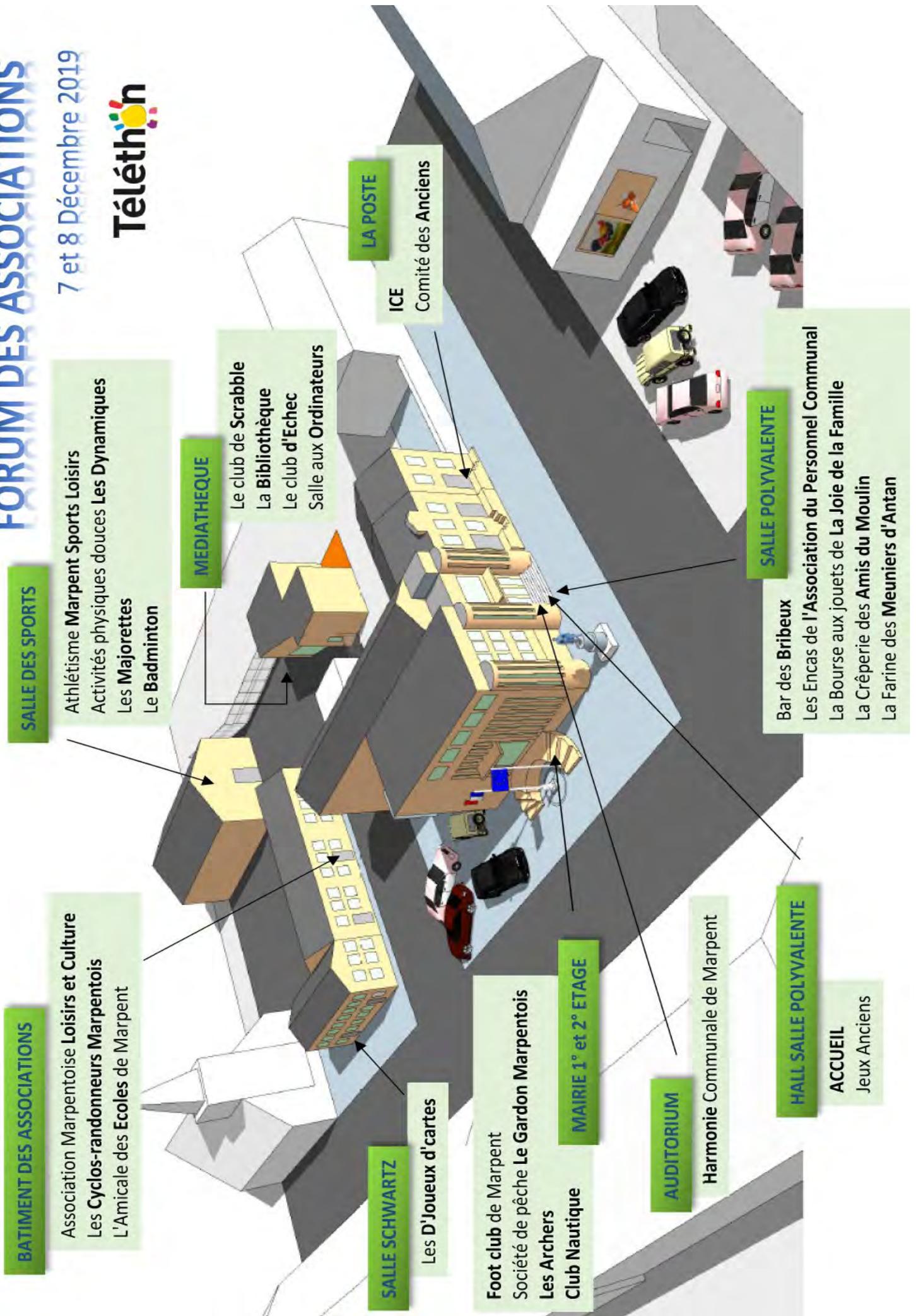
Un week-end de découverte, ludique et solidaire,

réservez vos 7 et 8 Décembre 2019 !

FORUM DES ASSOCIATIONS

7 et 8 Décembre 2019

Téléthon



SALLE DES SPORTS

Athlétisme Marpent Sports Loisirs
Activités physiques douces Les Dynamiques
Les Majorettes
Le Badminton

MEDIA THEQUE

Le club de Scrabble
La Bibliothèque
Le club d'Echec
Salle aux Ordinateurs

LA POSTE

ICE
Comité des Anciens

SALLE POLYVALENTE

Bar des Bribeux
Les Encas de l'Association du Personnel Communal
La Bourse aux jouets de La Joie de la Famille
La Crêperie des Amis du Moulin
La Farine des Meuniers d'Antan

BATIMENT DES ASSOCIATIONS

Association Marpentoise Loisirs et Culture
Les Cyclos-randonneurs Marpentois
L'Amicale des Ecoles de Marpent

SALLE SCHWARTZ

Les D'Joueurs d'cartes

Foot club de Marpent
Société de pêche Le Gardon Marpentois
Les Archers
Club Nautique

MAIRIE 1° et 2° ETAGE

AUDITORIUM

Harmonie Communale de Marpent

HALL SALLE POLYVALENTE

ACCUEIL
Jeux Anciens